

CAHIER DES CHARGES POUR LAVEUR-DESINFECTEUR DE BASSINS ET D'URINAUX

L'acquisition de lave-bassins est une priorité d'équipement dans le cadre de la maîtrise de la transmission croisée. A partir de l'évaluation des besoins une réflexion globale doit être menée sur leur implantation (nombre, type, local dédié...).

1. Généralités

- Pour tous les programmes, il faut que soient décrits sans équivoque le déroulement du cycle de traitement des objets à désinfecter, le mode de chargement, le mode d'emploi des accessoires et des produits de nettoyage (ex.: le nom des produits).
- Le laveur-désinfecteur de bassins a de préférence un seul programme de nettoyage-désinfection de façon à éviter toute erreur de manipulation. Ce programme est destiné à traiter une charge de matériel comportant le plus haut niveau de contamination.
- Il ne doit pas être possible que l'utilisateur lui-même puisse effectuer ou avoir à modifier des réglages.
- Le laveur-désinfecteur de bassins est pourvu d'un mode de contrôle du déroulement du processus par l'utilisateur.
- Un thermomètre est incorporé et doit permettre la lecture de la température en même temps que celle du déroulement du processus.
- Le laveur-désinfecteur de bassins est pourvu d'au moins un orifice facilement accessible afin de pouvoir effectuer des mesures de contrôle complémentaires de température au cœur même du lave-bassin.
- Le niveau sonore doit rester dans des limites acceptables de sorte que l'utilisation pendant la nuit reste possible.
- Le système d'évacuation doit être conforme en tous points, aux recommandations du fabricant.
- Il existe deux types de laveur-désinfecteur de bassins. Le laveur-désinfecteur de bassins thermique est à privilégier, simple d'utilisation, évitant les erreurs et en assurant une bonne protection de l'environnement.
- L'emplacement du laveur désinfecteur de-bassins, dans un local dédié doit être privilégié :
 - Ce local identifié doit disposer d'un lave main, d'un revêtement de sol et mural facilement nettoyable, de rayonnages pour ranger les équipements propres ceux-ci étant séparés des équipements sales,
 - Il sera équipé d'un distributeur de produit hydroalcoolique et d'un support de sac à déchets.

2. Exigences

- Le contrat d'achat doit comporter l'installation et la mise en route en présence du référent local et la formation des utilisateurs.

3. Exigences relatives au processus des caractéristiques de nettoyage et désinfection

- Le principe doit être basé sur le cycle suivant :
 - Pré- rinçage à l'eau à une température maximum de 30°C (au moins 10 secondes), de façon à éliminer les matières fécales
 - Nettoyage par rinçage à l'eau à une température « maximum » de 60°C; et éventuellement un produit de nettoyage en référence à la norme française. Le dosage et la durée d'action du produit de nettoyage doivent être établis et définis par le programme de nettoyage. Le produit de nettoyage conforme aux normes et exigences en vigueur doit être ajouté au moyen d'une unité de dosage automatique, pouvant être adapté lors du passage à un autre produit de nettoyage.
 - Désinfection à la vapeur ou à l'eau chaude à une température d'au moins 80°C (minimum pendant 60 secondes).
 - Le laveur désinfecteur de bassins doit être équipé d'un affichage indiquant la T° de la cuve ou d'1 témoin lumineux indiquant que la température de désinfection programmée a été atteinte.
 - Rinçage final et séchage (minimum 5 secondes). Le matériel nettoyé et désinfecté doit être dépourvu de gouttes à la fin du cycle; la température du matériel désinfecté sera de 50°C maximum.
- Au cas où le processus ne se déroule pas normalement, il doit s'interrompre automatiquement, après quoi le système doit se bloquer et la perturbation doit être clairement identifiée.
- Il doit être impossible d'ouvrir le lave-bassin pendant le processus de nettoyage-désinfection.

Existence de sécurité blocage de porte pendant le cycle, affichage des constantes, matériel libéré sec.

4. Facilité d'emploi et capacité

- Le chargement manuel et l'enlèvement de bassins, d'urinaux et d'objets semblables doivent être simples.
- La conception sera telle que l'utilisateur n'a pas à vider le bassin de lit ou l'urinal à la main dans l'appareil. La vidange doit se faire mécaniquement après fermeture de la porte ou du couvercle. Ainsi, le risque d'éclaboussure est éliminé.
- Le bassin de lit et l'urinal doivent pouvoir être fixés de façon simple dans le lave- bassin.
- La capacité du lave-bassin doit être telle que le nettoyage et la désinfection d'au moins un bassin de lit et un urinal soient possibles en même temps au cours d'un seul processus.
- Le laveur désinfecteur de bassins doit être conçu pour traiter un à plusieurs types de récipients à déjections humaines, ainsi que des supports de réutilisables de bassins à usage unique

5. Nettoyage de l'appareil

- La finition du laveur-désinfecteur de-bassins et des supports de chargement doit être telle que ceux-ci soient suffisamment auto-nettoyants et auto-égouttants pour ne pas être en eux-mêmes une source de contamination.
- L'éventuelle mobilité des jets de rinçage et des mécanismes de rotation (retournement) ainsi que le bouchage éventuel de gicleurs doit pouvoir être contrôlés de façon simple.
- En cas d'emploi d'un réservoir de disconnexion, l'eau du réservoir doit être au moins à 50°C et doit se vider entièrement au moins une fois au cours de chaque cycle. De cette manière, une contamination secondaire peut être prévenue. Dans l'appareil, il doit être prévu un dispositif pour que l'eau de l'espace de lavage ne puisse pas refluer vers le système de distribution d'eau.
- La décharge de l'espace de lavage de l'appareil doit être pourvue d'un siphon d'au moins 50 mm. Ce dernier doit être propre à la fin du cycle.

6. Produits de nettoyage

- En cas d'emploi de produits de nettoyage comme du savon et de produits anticalcaires ou tensioactifs, le lave-bassin doit être pourvu d'un système par lequel le contrôle du dosage de ces produits soit rendu possible aisément.
- Le lave-bassin est pourvu d'un dispositif qui signale à quel moment les conteneurs (bidons) de produits de nettoyage doivent être remplacés.
- Le signalement doit entraîner la mise hors service du lave-bassin jusqu'à ce que les produits de nettoyage soient réapprovisionnés.
- Les conteneurs des produits de nettoyage doivent pouvoir être remplacés simplement et en toute sécurité par l'utilisateur. Les canalisations et conteneurs doivent être identifiés de façon claire et évidente.

7. Vapeurs et aérosols

- Le lave-bassin doit être conçu de manière à ce qu'il n'y ait pas de buées ou d'aérosols qui puissent s'échapper dans le local de dépôt sale, mais qu'ils soient évacués de façon effective.

8. Entretien et contrôle

- Le protocole d'entretien préventif pendant et après la période de garantie doit être établi avec le fournisseur (formation du personnel technique ou contrat de maintenance) avec création d'un registre. Un registre doit être créé afin de noter :
 - les entretiens préventifs
 - les étalonnages du thermomètre au moins une fois par an
 - les dépannages (nature de chaque panne)
 - le nettoyage manuel régulier de l'appareil
 - les échanges des conteneurs à produits chimiques avec mention de la date et de l'état du nombre de cycles.

9. Référence

Association française de normalisation (AFNOR). **Norme NF EN ISO 15883-3. Laveurs désinfecteurs. Partie 3 : exigences et essais pour laveurs désinfecteurs destinés à la désinfection thermique de récipients à déjections humaines.** AFNOR, 2009. 11 pages.